



Demande carte séjour o carte de résidence

Par **ducret sami safia**, le **28/07/2016 à 13:49**

bonjour, je me présente je suis madame fatima zohra, divorcé, tutrice égale de mes enfants mineurs français ,ils sont né et réside en algérie ,ils sont transcrits à nante ,ils sont francais par filiation ,leur père réside à Toulouse, ,nous résidons en algérie mais ,j'ai voulu passé un séjour, des vacances avec mes enfants et avoir un logement une résidence en france, comment avoir une carte de séjour ou carte de résidence d'un enfant francais réside à l'étranger?ndans l'attente ,veuillez agréer monsieur l'expression de mon profond respect ,merci à l'avance

Par **amajuris**, le **28/07/2016 à 15:19**

bonjour, si vos enfants sont français, pas de problème pour résider en france, par contre il appartient à leur père de faire le nécessaire pour assurer le logement et les moyens de vivre en France.rnsi vous avez la nationalité algérienne, vous devez demander un visa long séjour comment parent d'enfant français dans un consulat de france.rnvoir ce lien:rn<http://alger.ambafrance-dz.org/Parent-d-enfant-francais>rnsalutations